

RAPPORT ANNUEL 2023

152 800
tonnes
de déchets traités

95 %
de valorisation
des déchets
du SMITOM

72 %
de valorisation
matière

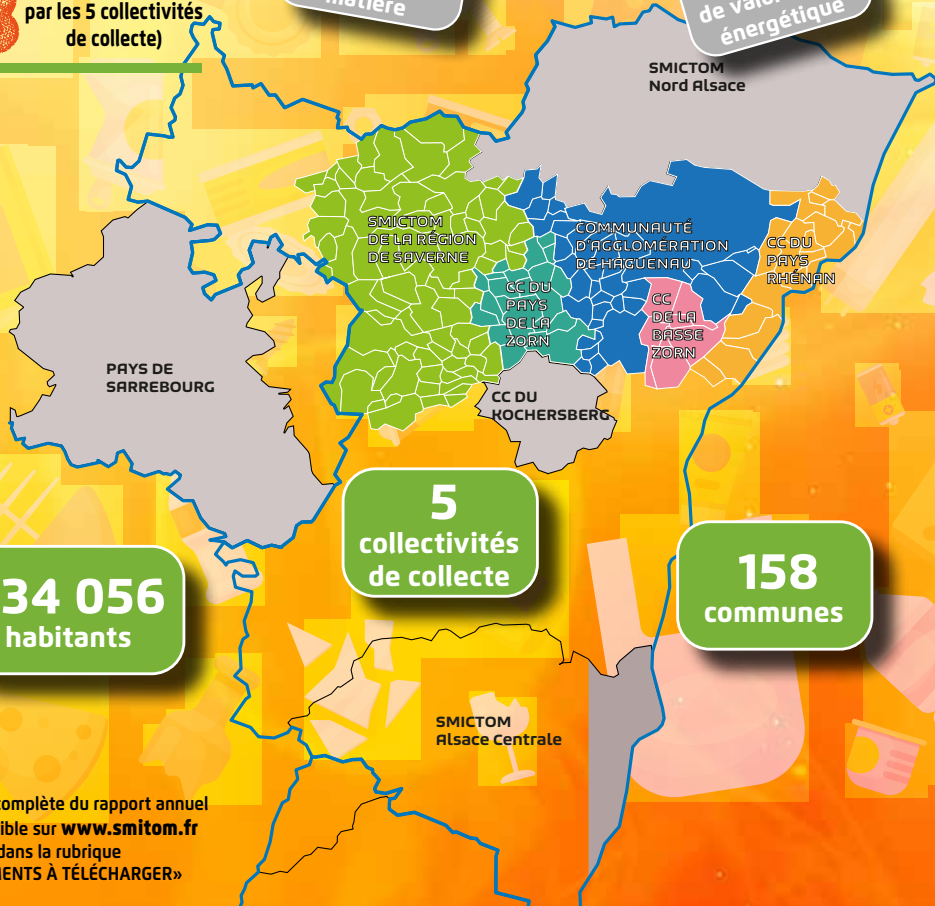
23 %
de valorisation
énergétique

1
usine de valorisation
énergétique des
déchets, **evna**

2
plateformes de
compostage des
végétaux

1
installation de
stockage des déchets
non dangereux

18
déchèteries (gérées
par les 5 collectivités
de collecte)



234 056
habitants

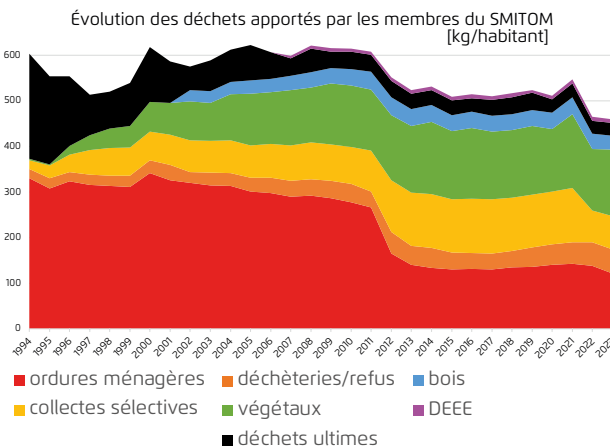
5
collectivités
de collecte

158
communes

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

En 2023, le SMITOM a assuré le traitement de **121 191 tonnes de déchets municipaux de ses membres** (-1,3%), soit **518 kg de déchets par habitant** et incinéré 24 057 tonnes d'ordures ménagères d'autres collectivités (les secteurs en gris page précédente) et traité 7 343 tonnes de déchets d'activités des entreprises.

Déchets du SMITOM	kg/hab/an
Poubelles (ordures ménagères)	122
Assimilables incinérés (déchèteries, refus de tri, marchés)	52
Bacs jaunes (papier, carton, métaux, emballages plastiques)	73
Verre	41
Végétaux	146
Bois	31
Déchets électriques et électroniques (DEEE)	8
Mobilier (benne EcoMaison)	16
Enfouissement (déchèteries)	28



Taux de recyclage matière : 72%
(objectifs de la LTECV * : 55% en 2021, 65% en 2025)

OÙ VONT LES DÉCHETS COLLECTÉS ?

Les **ordures ménagères résiduelles** sont incinérées à l'usine **evna** (Energie et Valorisation Nord Alsace) à Schweighouse sur Moder. L'énergie produite par la combustion des déchets est vendue sous formes vapeur, eau chaude et électricité.

En 2023, l'UVED a fourni plus de 74 000 MWh de vapeur verte à Mars Chocolat France, à la papèterie CENPA et à Schaeffler France (eau chaude), soit l'équivalent de 3 900 foyers chauffés, et a injecté 5 000 MWh électriques dans le réseau public, soit l'équivalent de la consommation de 2 600 foyers ou 2 000 voitures électriques parcourant 15 000 km/an.

Les recyclables :

Les emballages recyclables et papiers sont triés chez ALTEM, à Strasbourg. Ils y sont séparés par matériaux (papiers, journaux et magazines, emballages, flaconnages clairs, colorés et opaques, métaux ferreux et non ferreux), qui sont vendus aux filières de recyclage.

Le **verre** est collecté par SCHROLL, puis recyclé par O-I Manufacturing France (usines de Gironcourt et Reims).

En 2023, 764 tonnes de **métaux**, 10 897 tonnes de **papiers et cartons**, 2 526 tonnes d'emballages en **plastique**, et 9 608 tonnes de **verre** ont été recyclés. Les recettes des ventes de matières recyclables ont baissé de 47% en 2023 à cause de la chute générale des prix de reprise.

Les **déchets de bois** collectés dans les déchèteries ont été recyclés matière pour refaire des panneaux d'aggloméré (EGGER dans les Vosges).

Le **compost**, après maturation, a été vendu sous différentes qualités et granulométries, par les exploitants des plateformes de compostage (Vita Compost SAS à Bischwiller et Dettwiller et Sprinar Compotech à Niedermodern).

Les **déchets électriques** ont été démantelés et dépollués par ENVIE 2E Strasbourg. 75% des tonnages ont été recyclés (verres, métaux, plastiques), 13% valorisés en énergie, et 12% éliminés en installations spécialisées.

54 % du mobilier collecté en déchèteries partent en recyclage matière, 41% en valorisation énergétique, et 5% en élimination

*LTECV : Loi de transition énergétique pour la croissance verte

DÉMARRAGE DE L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Depuis janvier 2023, toutes les collectivités de collecte du SMITOM sont passées en **EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI (ECT)** c'est-à-dire que **tous les emballages sont maintenant à mettre dans le bac jaune** (ainsi que tous les **fibres, papiers et cartons**).

Le bilan de cette première année d'ECT est le suivant :

Les collectes de recyclables en bacs jaunes ont progressé de 5,51%, soit 3,1 kg/habitant/an :

- les emballages en plastique collectés ont augmenté de 77%, soit 4,73kg/habitant en plus,

- les autres recyclables ont augmenté de 6,1% (hors journaux- revues-magazines -JRM- qui ont baissé de près de 27%).

Les refus de tri des bacs jaunes ont augmenté de 18%, passant de 17,1 à 19,1% des tonnages des bacs jaunes, mais si les JRM n'avaient pas chuté, le taux serait passé à 17,6%.

Les collectes de verre ont diminué de 1,83%.



LA COLLECTE DES BIODÉCHETS SE MET EN PLACE

Depuis 2024, les collectivités doivent proposer à chaque citoyen une solution de compostage (compostage de proximité et/ou collecte séparée) lui permettant de choisir ne pas jeter ses biodéchets dans le bac ordures ménagères résiduelles.

Depuis l'ECT et les débuts de la collecte des biodéchets, la valorisation énergétique des OMR des bacs gris a diminué de 10,22%, celle des déchèteries de 3,3%, avec des baisses allant jusqu'à 32% des quantités de déchets des bacs gris pour la CC de la Basse-Zorn.

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION



Les actions de terrain se font le plus souvent en collaboration avec les ambassadeurs du tri de la collectivité concernée, et sont en augmentation depuis plusieurs années :

- les visites de l'UVED **evna** ont augmenté de 182% par rapport à 2022,
- les animations scolaires ont augmenté de 112%,
- 4 journées d'exposition,
- 62 « prestations » réalisées par la Maison du Compost, dont 20 animations scolaires et 24 formations B.A.BA

Outils et supports de communication :

- circuit de visite **evna**
- site internet, page facebook, chaîne Youtube
- brochure compostage, fiches compostage domestique, guides du tri, articles presse locale (manifestations, actualités...), bulletins municipaux, bulletins intercommunaux, rapport annuel, carnet de visite **evna** ;
- outils pédagogiques pour divers publics (malles pédagogiques pour scolaires, exposition pour grand public) ;
- matériel d'exposition : panneaux, objets recyclés (les panneaux d'exposition ont été renouvelés en 2021) ;
- campagne de communication de l'ECT.



Le Gang des Cétoines (réseau de guides composteurs) a trouvé son rythme de fonctionnement, même s'il est encore essentiellement composé d'agents des collectivités et qu'il y a peu de bénévoles. Si vous êtes intéressé, contactez le SMITOM ou votre collectivité de collecte.

Nouveau site Internet : smitom.fr et smitom.alsace et smitom.com

Page facebook : www.facebook.com/haguenausaverne.smitom.1

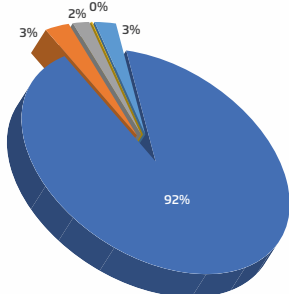
LES INDICATEURS FINANCIERS

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées :	13 171 971 €
Recettes réalisées :	12 619 973 €
Résultat de fonctionnement :	- 551 997 €

Dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante
- Charges financières
- Amortissements

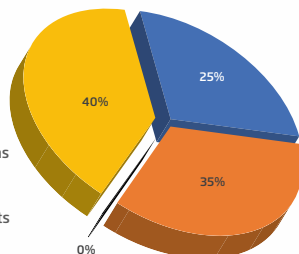


Section d'investissement :

Dépenses réalisées :	751 157 €
Recettes réalisées :	457 542 €
Résultat d'investissement :	- 293 614 €

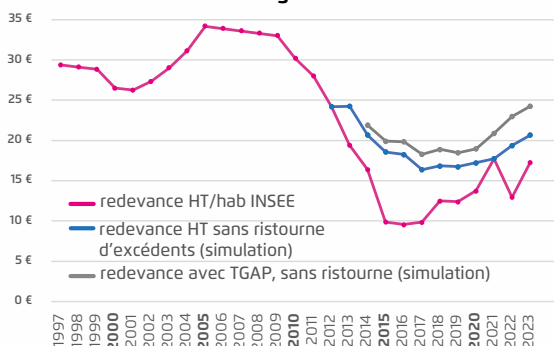
Recettes de fonctionnement

- Ventes, prestations, remboursements
- Dotations et participations (Eco-Emballages)
- Produits exceptionnels
- Contribution des Syndicats



Le déficit de fonctionnement est dû à la très forte chute des prix de reprise des matériaux recyclables, depuis fin 2022, mais également à la ristourne exceptionnelle de 800 000€ consentie aux membres en 2023.

Évolutions de la redevance globale du SMITOM



Redevance globale du SMITOM en 2023 :
4 027 737 € soit 17,23€/habitant, décomposés ainsi :

- Part fixe : 4€
- Part verre : 1,57€
- Part incinération : 9,64€ (+TGAP 1,93)
- Part enfouissement : 2,28€ (+TGAP 1,67)
- Part refus de tri : 2,98€
- Ristourne : - 3,42€

La redevance du SMITOM est facturée aux EPCI de collecte membres, qui y ajoutent leur part pour la collecte et les déchèteries. Elle dépend de la population, des tonnes incinérées (60€/tonne) ou enfouies (83€/tonne), et de la qualité du tri dans les bacs jaunes (le coût des refus est refacturé aux membres).

Sans les recettes des reventes de matériaux recyclables (4,90€/hab), de la valorisation énergétique et autres (31€/hab) et les soutiens des éco-organismes (16,80€/hab), la redevance serait plus élevée de 53€/habitant en 2023.

À ces tarifs s'ajoute la TGAP (Taxe Générale de l'État sur les Activités Polluantes), qui a représenté 3,60€/habitant en 2023.

LE SMITOM ET LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE (LTECV)

Le SMITOM a atteint, avant 2020, les objectifs fixés par la LTECV de réduire de 10% la production d'ordures ménagères entre 2010 et 2020 (-38%) et d'atteindre 55% de recyclage matière et organique (69%).



SMITOM de Haguenau-Saverne

2 rue du Clausenhof - Schweighouse sur Moder -
 B.P. 20 364 - 67507 HAGUENAU Cedex
 Site internet : www.smitom.fr
 Courriel : contact@smitom.fr
 Tél : 03 88 72 04 47 - Fax : 03 88 72 61 71



Ce document et la version complète du rapport annuel sont téléchargeables sur le site internet du SMITOM : www.smitom.fr